

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20240205-202400300000000-DE



DELIBERATION N°2024-003

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 09 janvier 2024 s'est réuni le **lundi 05 février 2024** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DAVID Karl, M. DE BELLAIGUE Antoine, Mme DOS SANTOS Catherine M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. JAMIN Loïc, M. ISABELLE Gilles, M. KIES Laurent, Mme LANDELLE Christine, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, M. RENAUD Frédéric, Mme SURET Nelly

POUVOIR :

Mme LEROY Fabienne donne pouvoir à Mme LE BUGLE Sylvie

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, M. BERRIER Gilbert, Mme BONHOMME Savanna, Mme LECOINTRE Camille, M. LEMIERE Claude, M. MADELAINE Olivier, M. PESQUEREL Yohann, M. POTTIER David, Mme RENOUF Simone, M. ROUTIER Nicolas, Mme VOISIN Marine

Madame LE BUGLE a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer.

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 014-251402723-20240205-20240030000000-DE



DELIBERATION N°2024-003

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), un débat d'orientation budgétaire doit précéder, dans un délai maximum de deux mois, le vote du budget du syndicat

Le débat d'orientation budgétaire doit donner lieu à délibération. Cependant, celle-ci n'a pas de caractère décisionnel puisque c'est sur le projet de budget qui lui sera soumis ultérieurement que le Comité se prononcera souverainement sur l'ensemble des éléments budgétaires.

Le contenu du Débat d'Orientation Budgétaire est exposé aux membres de la présente Assemblée.

Au vu de la présentation, le Comité Syndical, à l'unanimité, acte la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (voir annexe).

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Frédéric RENAUD,
Président**

